



La SEPANSO LANDES (Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest Landes, fondée le 15 Novembre 1980, déclarée le 8 Janvier 1981 à la Sous-Préfecture de Dax sous le numéro 2296, ayant pour but de sauvegarder la faune et la flore naturelles en même temps que le milieu dont elles dépendent, ainsi que le cadre de vie, Elle est régulièrement agréée depuis 1986. Son président actuel a été longtemps Vice-président du Bureau européen de l'Environnement

Contact :

Georges Cingal
1581 route de Cazordite
40300 Cagnotte
05 58 73 14 53
sepanso.landes@sepanso40.fr
www.sepanso40.fr

Le point de vue de la Fédération SEPANSO Landes sur la planification de l'espace maritime Sud-Atlantique

EN BREF. La SEPANSO Landes a été créée par Bernard Cens, professeur de biologie afin de préserver le patrimoine relativement préservé de ce département peu peuplé au littoral plutôt sauvage jusqu'à ce que la MIACA décide de créer des unités touristiques nouvelles. Il a su par son enthousiasme entraîner des bénévoles pour suivre l'évolution des divers biotopes.

La SEPANSO Landes s'est naturellement intéressée au secteur littoral : les espaces délaissés à la suite du détournement de l'Adour, le massif dunaire, les lacs et étangs, les courants, le gouf de Capbreton...

Bernard Cens a inventorié la mosaïque de milieux de part et d'autre du Courant d'Huchet. Ses travaux ont permis d'aboutir à la création de la Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet

Eric Lebrun à la fin des années quatre-vingt a commencé à recenser les échouages de mammifères marins

Les responsables de la SEPANSO Landes ont suivi avec passion l'évolution du littoral : érosion, arrivages massifs de déchets plastiques, échouements de navires, évolution des populations de poissons, activités de pêche avec des embarcations trop près du rivage (parfois parmi des baigneurs !) ...

Nous avons été déçus par l'absence de contrainte sur l'aire marine protégée au débouché de l'estuaire du Courant d'Huchet. C'est pourquoi nous avons décidé de rédiger un cahier d'acteur



Zones de protection Forte : Soutien conditionnel aux propositions de l'État

La SEPANSO Landes apprécie la volonté de l'État de créer des zones de protection forte (ZPF) avec un objectif quantitatif de 3% en façade sud-atlantique, en insistant pour qu'elles s'inscrivent dans un minimum de 3% et dans des nécessités de conservations et pas de compensation, avec le souci fondamental du bon état écologique.

Observation 1 :

La SEPANSO Landes tient toutefois à faire souligner que l'État a des marges de progrès à réaliser. En effet d'une part nous avons pu constater dans notre département que les avis très majoritaires exprimés lors d'enquêtes publiques ou de consultations publiques n'étaient pas pris en compte.

Nous venons d'avoir droit à une troisième enquête publique du 6 au 13 février 2024 pour laquelle RTE a invité les citoyens à lire un dossier de 1700 pages concernant le projet de liaison THT 400 000 volts entre la France et l'Espagne

Nous préconisons donc au gouvernement pour les projets ZPF d'éviter de reproduire l'erreur classique des projets imposés en affichant que ceux-ci sont d'intérêt public ou d'intérêt général. Certes les ZPF sont indispensables, mais il conviendrait d'essayer d'en convaincre toutes les parties prenantes.

Observation 2 :

Dans le prolongement de l'observation précédente, la SEPANSO Landes souhaite que les ZPF définies fassent l'objet d'un suivi régulier, ne serait-ce que pour justifier que le choix était raisonnable. A l'appui de cette demande, nous soulignons la qualité des suivis des zones Natura 2000 qui permettent d'apprécier l'évolution des populations d'espèces fragiles ou menacées

Observation 3 :

La diversité sur le littoral landais se découvre surtout sur les estuaires des petits courants côtiers. Ce constat a amené des associations à créer des récifs artificiels ; ainsi Atlantique Landes Récifs, créée en 1996, a permis en plusieurs points de dynamiser des populations de poissons sur trois « concessions » landaises.

Il serait logique de reconnaître les apports de ces associations en reconnaissant le statut de ZPF à leurs « concessions »

Non moins logiquement, peut-être faudrait-il réfléchir pour voir comment protéger l'espace entre celles-ci

Observation 4 :

La loi Littoral a permis d'épargner certaines zones naturelles landaises. Cependant la SEPANSO Landes constate que la pression en faveur de l'urbanisation ne cesse de croître. Nous en voulons pour preuve les demandes pour rapprocher la limite de salure des eaux dans les estuaires – un manœuvre habile pour permettre l'urbanisation en direction du rivage. La SEPANSO souhaite donc que les estuaires soient bien caractérisés comme zone de protection forte ; il n'est pas question de remettre en cause des usages anciens, mais il s'agit de stopper les pressions anthropiques (jet-ski, cabanons...)

Cette demande se justifie parfaitement en raison du rôle que ces cours d'eau en particulier pour les populations d'anguilles. Les prélèvements autorisés (ou non !) posent un problème qui n'est pas résolu comme cela a pu être constaté au niveau des institutions de l'Union européenne.

Observation 5 :

Estuaire de l'Adour : une zone Natura 2000 où les filets piègent les reproducteurs des espèces amphihalines

La SEPANSO Landes, avec d'autres associations a formé des recours contre les actes administratifs qui permettaient de barrer le port de Bayonne-Tarnos avec des filets. Les captures de saumons et autres poissons migrateurs situation est d'autant plus absurde que l'espèce est considérée en danger (cf UICN), qu'il y a des sommes considérables pour réaliser des programmes de conservation de l'espèce. Il y a par ailleurs des captures en mer sur les sujets qui cherchent l'entrée de l'estuaire de l'Adour.

La SEPANSO Landes souhaite donc que les rivages de part et d'autre de l'estuaire de l'Adour bénéficient d'un zonage de protection forte assorti des prescriptions pour la protection des frayères littorales et de la libre circulation des poissons migrateurs.

Observation 6 :

Les lacs marins

Les entrées salines sont particulièrement intéressantes pour diverses espèces. En théorie, il y a peu de problèmes, mais on constate qu'il y a aussi des arrivées problématiques de sable et des pollutions bactériologiques sur Hossegor ou encore des proliférations d'algues à Port d'Albret

Observation 7 :

Gouf de Capbreton

Ce canyon sous-marin a reçu divers déchets, certains affirment qu'il y a eu des dépôts de gaz moutarde et des déchets radioactifs (ce qui ne nous étonne pas puisqu'on a autrefois retrouvé deux ou trois bidons avec le logo radioactivité)

C'est pourtant un puits de biodiversité.

La SEPANSO Landes souhaite donc qu'une zone de protection forte soit définie au niveau de Capbreton.

Observation 8 :

La côte landaise ne semble pas propice au développement d'aérogénérateur. Le Fédération SEPANSO Landes attire l'attention de la Commission sur le projet lancé sur le secteur au large du port de Bayonne-Tarnos pour exploiter l'énergie marine. Ce projet a été présenté en réunion SPPPI étude des conditions de faisabilité d'une ferme à l'énergie de la houle dans le sud-aquitain). Il serait donc judicieux de ne pas segmenter les différentes possibilités de développement d'énergies douces ; nous souhaitons que toutes les études soient présentées simultanément.

Observation 9 :

L'érosion marine affecte plus ou moins l'ensemble de la côte landaise. 7 communes landaises ont été identifiées en tenant compte de la particulière vulnérabilité de leur territoire au recul du trait de côte. La SEPANSO Landes tient à souligner que parallèlement le gouvernement aurait dû s'intéresser à la vulnérabilité des communes littorales aux remontées de nappe pour décider intelligemment de ce qui serait encore constructible et ce qui ne le serait pas. Des secteurs importants sont menacés comme nous l'avions prédit : Biscarrosse, Capbreton, Saint-Girons Plage...

Observation 10 :

Dans le golfe de Gascogne, on observe que la santé du poisson inquiète (cf article Sud-Ouest en page 7 de l'édition du 14 février 2024). Certes, sont en cause des pollutions diverses (chimiques et bactériologiques), voire des pratiques (lavage de cuves de méthaniers qui fréquentent le Port de Bayonne-Tarnos, rejets de navires en haute mer, surverses de stations de traitement des eaux usées lors d'orages, ...). Mais la question de la surpêche, trop fréquente, mérite aussi d'être posée. La SEPANSO Landes attire l'attention sur deux espèces commercialisées : le bar et la sole. La situation est d'autant plus inquiétante que de scientifiques qui ont observé une diminution de la taille des sardines et des anchois pensent que les juvéniles rencontrent des problèmes pour s'alimenter. Il est donc indispensable de maîtriser les trois problèmes : sources de pollution, surpêche, qualité des écosystèmes. La SEPANSO Landes souhaite la création d'une réserve de biodiversité au fond du golfe de Gascogne pour restaurer la qualité que les anciens appréciaient.

Observation 11 :

Il faut dans les meilleurs délais possibles réduire les pollutions rejetées par les industriels (Mimizan et Vielle Saint-Girons)

CONCLUSION.

La Fédération SEPANSO Landes par la présente souhaitait concentrer l'attention sur les Landes. Nous sommes en accord avec le cahier d'acteur produit par la Fédération SEPANSO Aquitaine.

Pour beaucoup de nos concitoyens la côte atlantique du département des Landes n'est guère qu'une bande sableuse bordée de dunes. Mais si l'on veut se donner la peine de l'étudier systématiquement, on constate qu'elle présente des biotopes originaux : estuaires des courants côtiers, lacs marins, gouf de Capbreton.

La Fédération SEPANSO Landes souhaite donc que des zones de protection forte soient instaurées pour assurer leur pérennité.

Subsidiairement la Fédération SEPANSO Landes profite de cette consultation pour rappeler son souhait de voir imposée et respectée l'interdiction des pratiques de chalutage et de fileyage dans la zone des trois milles marins.